



TABLEAU DE RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Délibération	Objet	Décisions du conseil municipal (vote)
PV DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS	Election du maire	Christine AUTENZIO élue à l'unanimité des voix (27 pour) - Voir PV affiché
13-2026	Détermination du nombre d'adjoints au maire	A l'unanimité fixe à 8 le nombre d'adjoints au maire
PV DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS	Election des adjoints au Maire	Candidats aux postes d'adjoints élus à la majorité des voix (26 pour / 1 nul) Voir PV affiché
XX	Lecture de la charte de l'élu local	Lue et remise à chaque élu, accompagnée des dispositions du Code général des collectivités territoriales
14-2026	Délégations au maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales	Approuvée à l'unanimité
15-2026	Constitution des commissions municipales	10 commissions créées à l'unanimité avec 14 membres maximum -> Voir détail en annexe
16-2026	Désignation des membres des commissions municipales	Désigné(e)s à l'unanimité -> Voir détail en annexe
17-2026	Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)	Désignés à l'unanimité : Titulaires : Alain CONSTANT, Fabien FRERE, Michèle HABY, Gaël LARONCHE, Franck ROUCHERAY Suppléants : Michael FRAZAO, Fabrice LABORDE, Maxime LIEVIN, Agnès MARILLIER, Jean-Yves TUTRICE
18-2026	Désignation des membres de la commission de la régularité des listes électorales	Christine AUTENZIO, désignée à l'unanimité
19-2026	Création de la commission de délégation de service public (DSP) et désignation des membres	Reportée à une séance ultérieure
19-2026	Détermination du nombre de membres pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	A l'unanimité fixe à 6 le nombre de membres élus et 6 le nombre de représentants d'associations
20-2026	Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Elus à l'unanimité : Anne-Claire GERARD, Emilie MARCHAL, Agnès MARILLIER, Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Armelle SIBRAC, Claire VIDALENC
21-2026	Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration du collège Mon Plaisir de Crécy-la-Chapelle	Désignées à l'unanimité : Titulaire : Stéphanie COTTEREAU Suppléant : Emilie HUYGHE
22-2026	Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Crécy-la-Chapelle	Désignées à l'unanimité : Titulaires : Anne-Claire GERARD et Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY Suppléants : Armelle SIBRAC
23-2026	Désignation des représentants au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique du collège d'Esbyly (SICES)	Désignés à l'unanimité : Titulaires : Stéphanie COTTEREAU et Christophe POUX Suppléants : Alexandra GARNIER et Armelle SIBRAC
24-2026	Désignation des représentants au syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional (PNR) de la Brie et des deux Morin	Désignées à l'unanimité : Titulaire : Emilie HUYGHE Suppléant : Michèle HABY
25-2026	Désignation des représentants auprès du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)	Désignés à l'unanimité : Titulaires : Fabien FRERE, Franck ROUCHERAY Suppléant : Emilie HUYGHE
26-2026	Désignation des représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	Désignées à l'unanimité : Titulaire : Michèle HABY Suppléant : Anne-Claire GERARD
27-2026	Désignation d'un délégué auprès d'Ingénierie Départementale de Seine-et-Marne (GIP-ID77)	Désigné à l'unanimité : Fabien FRERE
28-2026	Désignation d'un correspondant défense	Reportée à une séance ultérieure
28-2026	Désignation d'un correspondant incendie et secours	Désigné à l'unanimité : Alain CONSTANT
29-2026	Désignation du référent plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) dans le cadre de la définition des modalités de collaboration entre la commune et la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie	Désigné(e)s à l'unanimité : Titulaire : Christine AUTENZIO Suppléant : Michèle HABY
30-2026	Fixation des indemnités de fonctions du maire et des adjoints	Approuvée à l'unanimité



DÉPARTEMENT

Seine-et-Marne (77)

COMMUNE :

Toutes les communes

ARRONDISSEMENT

CRÉCY-LA-CHAPELLE

Élection du maire et des adjoints

.....MEAUX.....

Effectif légal du conseil municipal

..... 27

Nombre de conseillers en exercice

..... 27

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-neuf heures zéro minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Crécy-la-Chapelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Christine Autenzio	Maxime Lievin	Antoine Morel
Fabrice Laborde	Anne-Claire Gerard	Julie Lair
Marie Noelle Temoin Hadey	Franck Roucheray	
Christophe Poux	Armelle Sibrac	
Michèle Haby	Jean-Pierre Edeline	
Jean Yves Tutrice	Claire Vidalenc	
Gaëlle Laronche	Alain Constant	
Michael Frazao	Emilie Marchal	
Stephanie Cottereau	Aurélien Chimot	
Benjamin Gaillard	Alexandra Garnier	
Emilie Huygue	Christophe Alexandre	
Carole Pasquier	Agnès Marillier	

Absents ¹ : Fabien Frère pouvoir à Christine Autenzio

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Maxime Lievin a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 26 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Madame Julie Lair et Monsieur Aurélien Chimot

Accusé de réception en préfecture
N° 1777201414
Date de réception en préfecture : 20/03/2016

¹ Préciser s'ils sont excusés.
² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.
³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 27
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] 27
- f. Majorité absolue ⁴ 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christine Autenzio.....	27.....	Vingt sept.....
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] _____

Accusé de réception en préfecture
 N°771701424-20200204-01-00000006
 Date de réception préfecture : 2020/02/26

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

Madame Christine AUTENZIO a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO élue maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 7 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 8 le nombre des adjoints au maire de la commune. Si un seul adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue (*dans ce cas de figure, ne pas remplir la partie 3.2 et passer directement à la partie 3.3*).⁷

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposée. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 27
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] 26
- f. Majorité absolue ⁴ 14

Accusé de réception en préfecture
 17/21701424-20200320R*01/2020-DE
 Date de réception préfecture : 20/03/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christine AUTENZIO.....	26	Vingt six
.....
.....
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

⁷ Rayer cette dernière phrase si au moins deux adjoints doivent être élus

⁸ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Christine AUTENZIO. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

4. Observations et réclamations ¹⁰

.....
Sans objet

5. Clôture du procès-verbal

Procès-verbal de réception en préfecture
N° 217014244Z030304-010206 DE
Date de réception préfecture : 20/03/2026

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt mars deux mille vingt-six (20/03/2026), à 19 heures et 45 minutes, en double exemplaire ¹¹ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant), Le conseiller municipal le plus âgé, Le secrétaire,





Les assesseurs,





⁹ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁰ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

¹¹ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

CONSEIL MUNICIPAL 2026-2032

COMMISSIONS MUNICIPALES

* Pour rappel Madame AUTENZIO est présidente de droit de l'ensemble de ces commissions + CCAS

Commissions (10)	Elu responsable	Membres (9)
Culture	Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY	Fabien FRERE Anne-Claire GERARD Julie LAIR Antoine MOREL Armelle SIBRAC Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY Jean-Yves TUTRICE Claire VIDALENC
Enfance-Scolarité	Stéphanie COTTEREAU	Alain CONSTANT Stéphanie COTTEREAU Alexandra GARNIER Julie LAIR Carole PASQUIER Christophe POUX Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY Armelle SIBRAC Claire VIDALENC
Environnement, terroir, transition écologique, PNR	Emilie HUYGHE	Christophe ALEXANDRE Benjamin GAILLARD Emilie HUYGHE Gaël LARONCHE Antoine MOREL Carole PASQUIER Christophe POUX Franck ROUCHERAY Armelle SIBRAC Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY
Evènementiels-tourisme	Fabrice LABORDE	Stéphanie COTTEREAU Michael FRAZAO Fabien FRERE Alexandra GARNIER Anne-Claire GERARD Fabrice LABORDE Gaël LARONCHE Jean-Yves TUTRICE Claire VIDALENC
Finances	Michèle HABY	Fabien FRERE Alexandra GARNIER Anne-Claire GERARD Michèle HABY Emilie HUYGHE Fabrice LABORDE Gaël LARONCHE Maxime LIEVIN Antoine MOREL Franck ROUCHERAY
Jeunesse et sports	Christophe POUX	Stéphanie COTTEREAU Fabien FRERE Benjamin GAILLARD Agnès MARILLIER Carole PASQUIER Christophe POUX

Commissions	Titulaires	Suppléants
Commission d'appel d'offres	Fabien FRERE Michèle HABY Gaël LARONCHE Franck ROUCHERAY Alain CONSTANT	Michael FRAZAO Fabrice LABORDE Maxime LIEVIN Agnès MARILLIER Jean-Yves TUTRICE
Commission de la régularité des listes électorales	Christine AUTENZIO	
Commission de délégation de service public (DSP)	Michael FRAZAO Benjamin GAILLARD Michèle HABY Emilie HUYGHE Franck ROUCHERAY	Christophe ALEXANDRE Gaël LARONCHE Agnès MARILLIER Antoine MOREL Jean-Yves TUTRICE

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Anne-Claire GERARD Emilie MARCHAL Agnès MARILLIER Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY Armelle SIBRAC Claire VIDALENC
---	--

Réprésentants organismes extérieurs

Organismes	Titulaires	Suppléants
Conseil d'Administration du collège Mon Plaisir de Crécy-la-Chapelle	Stéphanie COTTEREAU	Emilie HUYGHE
Conseil d'Administration de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Crécy-la-Chapelle	Anne-Claire GERARD	Armelle SIBRAC
	Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY	
Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique du collège d'Esblly (SICES)	Stéphanie COTTEREAU	Alexandra GARNIER
	Christophe POUX	Armelle SIBRAC
Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional (PNR) de la Brie et des deux Morin	Emilie HUYGHE	Michèle HABY
Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)	Fabien FRERE	Emilie HUYGHE
	Franck ROUCHERAY	
Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	Michèle HABY	Anne-Claire GERARD
Délégué auprès d'Ingénierie Départementale de Seine-et-Marne (GIP-ID77)	Fabien FRERE	
Correspondant défense	A définir	
Correspondant incendie et secours	Alain CONSTANT	
Référent plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) dans le cadre de la définition des modalités de collaboration entre la commune et la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie	Christine AUTENZIO	Michèle HABY
Référent mobilités / transports	Franck ROUCHERAY	

		Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY Jean-Yves TUTRICE
Programmation urbaine, cadre de vie	Benjamin GAILLARD / Christine AUTENZIO	Aurélien CHIMOT Michael FRAZAO Benjamin GAILLARD Alexandra GARNIER Anne-Claire GERARD Michèle HABY Julie LAIR Gaël LARONCHE Maxime LIEVIN Antoine MOREL Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY Armelte SIBRAC
Travaux et voirie	Gaël LARONCHE	Alain CONSTANT Jean-Pierre EDELIN Michael FRAZAO Benjamin GAILLARD Michèle HABY Gaël LARONCHE Maxime LIEVIN Christophe POUX Franck ROUCHERAY
Vie associative	Jean-Yves TUTRICE	Fabrice LABORDE Maxime LIEVIN Agnès MARILLIER Christophe POUX Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY Jean-Yves TUTRICE Claire VIDALENC
Vie économique- marché municipal	Michael FRAZAO	Alain CONSTANT Michael FRAZAO Fabrice LABORDE Gaël LARONCHE Maxime LIEVIN Emilie MARCHAL Agnès MARILLIER

